



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de la première année commune aux études de santé

Question écrite n° 37448

Texte de la question

Mme Christelle Dubos attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'inquiétude que suscite la réforme de la première année commune aux études de santé chez les élèves primants de la promotion 2020-2021. Les chances de réussite de ces derniers sont en effet fragilisées par la présence des derniers élèves redoublants, pour lesquels des places en seconde année d'études de santé sont réservées, et la faible augmentation des capacités d'accueil en seconde année dans la grande majorité des universités françaises. L'incertitude est d'autant plus forte dans certaines facultés que les arbitrages censés répondre à la question de la répartition des places entre étudiants primants et redoublants n'ont pas encore été rendus publics. Cette situation délicate, propre à cette année de transition, porte ainsi préjudice à ces étudiants primants, perturbés, qui plus est, par le contexte sanitaire actuel. Elle lui demande ainsi de bien vouloir lui préciser ce qu'elle compte mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes des étudiants primants des filières PASS et LASS de la promotion 2020-2021.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle Dubos](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37448

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2489

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)